



Ne respecte pas son droit de visite et d'hébergement

Par **ophelie80**, le **20/03/2008** à **10:37**

mon mari a un enfant d'un premier union
il y a trois ans la mère de ce dernier nous a contacté pour qu'on prenne l'enfant temporairement
un an après elle déclare ne plus vouloir de lui nous passons au tribunal et la garde nous est accordée
cette femme très procédurière nous attaque régulièrement pour différentes raisons et cela devient pénible (demande d'éducateur pour enfant en danger dossier classé non lieu, menace alors que c'est elle qui nous appelle à des heures tardives et enregistre nos réactions à chaud....bref)
depuis deux ans que le jugement a été rendu elle avait le droit aux visites et hébergement de type classique
seulement elle ne s'est jamais présentée et quand bien même elle viendrait l'enfant ne veut plus la voir il a 16 ans et demi, a expliqué au juge qu'il n'irait pas avec sa mère
actuellement cette dernière recommence les ennuis (au niveau de la banque du petit) et j'ai bien peur que si elle n'arrive pas à ce qu'elle veut elle vienne nous embêter pour ce droit de visite qu'elle n'a jamais exercé
que peut-on faire
notre fils a-t-il un recours personnel
et nous
pas d'avocat les fonds sont bas
merci j'attends une réponse de votre part et vous remercie